

Nom, prénom

Adresse

Signature

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2003

C ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2003

- Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-1-2003 ou nés en 2003, ou infirmes quel que soit leur âge

H •
Nombre Indiquez leur année de naissance (4 chiffres)

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité I •
Nombre Année de naissance (4 chiffres)

Lorsque le nombre d'enfants en résidence alternée à charge excède, selon les cases, 6 ou 3, indiquez leur nom et leur année de naissance sur papier libre. Les réductions d'impôt éventuelles concernant ces enfants doivent être indiquées page 4 de cette déclaration.

Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Indiquez les nom et adresse de l'autre parent :

1 GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE

- Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porteur dans le délai d'indisponibilité (voir notice).

Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans
Vous	TV <input type="text"/>	TW <input type="text"/>	TX <input type="text"/>	TY <input type="text"/>
Conjoint*	UV <input type="text"/>	UW <input type="text"/>	UX <input type="text"/>	UY <input type="text"/>

- Agents d'assurance : Salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés, voir notice)
- Salariés détachés à l'étranger : salaires et primes exonérés, non imposés au taux effectif (voir notice)
- Salaires imposables à l'étranger et non déclarés cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcul de la prime pour l'emploi (voir notice)

Vous	AQ <input type="text"/>	DY <input type="text"/>	LZ <input type="text"/>
Conjoint*	BQ <input type="text"/>	EY <input type="text"/>	MZ <input type="text"/>

* Ou partenaire du PACS.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE

- | | |
|--|---|
| Plus-values sur biens meubles et immeubles (reports des déclarations n° 2049/2049 bis)
À court terme VA <input type="text"/> | Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions et imposables sur option dans la catégorie des salaires (options attribuées depuis le 20-09-1995)
Vous VJ <input type="text"/> |
| A long terme } Paiement fractionné non demandé VB <input type="text"/>
Paiement fractionné demandé VC <input type="text"/> | Conjoint VK <input type="text"/> |
| Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM) ... VE <input type="text"/> | Gains de sociétés à capital risque taxables à 16 % VL <input type="text"/> |
| Gains de cession taxables à 40 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000) VF <input type="text"/> | Clôture du PEA avant l'expiration de la 2 ^e année : gains taxables à 22,5 % (reports de la déclaration n° 2074) VM <input type="text"/> |
| Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions (attribuées depuis le 20-09-1995) ou l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) VI <input type="text"/> | Transfert du domicile hors de France : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement VQ <input type="text"/> |

5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Indiquez ci-dessous, pour chacun des membres de votre foyer, le lieu d'exercice de l'activité non salariée.

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Cession ou cessation d'entreprise en 2003 par un membre du foyer
Indiquez la date de cession ou cessation
 2003

Si vous déposez une déclaration de résultats, cochez

▼

• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

A – REVENUS AGRICOLES

- **Régime du forfait** (Inscrivez le bénéfice ; s'il n'est pas fixé, cochez la case correspondante)

	Revenus exonérés	Revenus imposables	Plus-values à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %
Vous	HN <input type="text"/>	HO <input type="text"/>	HW <input type="text"/>	HX <input type="text"/>
Conjoint*	IN <input type="text"/>	IO <input type="text"/>	IW <input type="text"/>	IX <input type="text"/>
Pers. à charge	JN <input type="text"/>	JO <input type="text"/>	JW <input type="text"/>	JX <input type="text"/>

- **Déficits agricoles des années antérieures**

— Déficits agricoles non encore déduits
SQ <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
	Activités exercées en Corse	Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)		
Vous	HB <input type="text"/>	HC <input type="text"/>	HD <input type="text"/>	HE <input type="text"/>	HF <input type="text"/>
Conjoint*	IB <input type="text"/>	IC <input type="text"/>	ID <input type="text"/>	IE <input type="text"/>	IF <input type="text"/>
Pers. à charge	JB <input type="text"/>	JC <input type="text"/>	JD <input type="text"/>	JE <input type="text"/>	JF <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables			Déficits	Jeunes agriculteurs Montant de l'abattement de 50 %
	Activités exercées en Corse	Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)	Plus-values de cession taxables à 16 %		
Vous	HH <input type="text"/>	HI <input type="text"/>	HJ <input type="text"/>	HK <input type="text"/>	HL <input type="text"/>	HM <input type="text"/>
Conjoint*	IH <input type="text"/>	II <input type="text"/>	IJ <input type="text"/>	IK <input type="text"/>	IL <input type="text"/>	IM <input type="text"/>
Pers. à charge	JH <input type="text"/>	JI <input type="text"/>	JJ <input type="text"/>	JK <input type="text"/>	JL <input type="text"/>	JM <input type="text"/>

B – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

- **Régime micro entreprise** (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme
		Activités de ventes de marchandises ou assimilées	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	
Vous	KN <input type="text"/>	KO <input type="text"/>	KP <input type="text"/>	KX <input type="text"/>	KQ <input type="text"/>	KR <input type="text"/>
Conjoint*	LN <input type="text"/>	LO <input type="text"/>	LP <input type="text"/>	LX <input type="text"/>	LQ <input type="text"/>	LR <input type="text"/>
Pers. à charge	MN <input type="text"/>	MO <input type="text"/>	MP <input type="text"/>	MX <input type="text"/>	MQ <input type="text"/>	MR <input type="text"/>
					Moins-values nettes à court terme	HU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	KB <input type="text"/>	KC <input type="text"/>	KD <input type="text"/>	KE <input type="text"/>	KF <input type="text"/>	KG <input type="text"/>
Conjoint*	LB <input type="text"/>	LC <input type="text"/>	LD <input type="text"/>	LE <input type="text"/>	LF <input type="text"/>	LG <input type="text"/>
Pers. à charge	MB <input type="text"/>	MC <input type="text"/>	MD <input type="text"/>	ME <input type="text"/>	MF <input type="text"/>	MG <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits		Artisans pêcheurs Montant de l'abattement de 50 %
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié	
Vous	KH <input type="text"/>	KI <input type="text"/>	KJ <input type="text"/>	KK <input type="text"/>	KL <input type="text"/>	KM <input type="text"/>	KS <input type="text"/>
Conjoint*	LH <input type="text"/>	LI <input type="text"/>	LJ <input type="text"/>	LK <input type="text"/>	LL <input type="text"/>	LM <input type="text"/>	LS <input type="text"/>
Pers. à charge	MH <input type="text"/>	MI <input type="text"/>	MJ <input type="text"/>	MK <input type="text"/>	ML <input type="text"/>	MM <input type="text"/>	MS <input type="text"/>

C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (Y COMPRIS LES LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS)

- **Régime micro entreprise** (indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme
		Activités de ventes de marchandises ou locations meublées non professionnelles	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	
Vous	NN <input type="text"/>	NO <input type="text"/>	NP <input type="text"/>	NX <input type="text"/>	NQ <input type="text"/>	NR <input type="text"/>
Conjoint*	ON <input type="text"/>	OO <input type="text"/>	OP <input type="text"/>	OX <input type="text"/>	OQ <input type="text"/>	OR <input type="text"/>
Pers. à charge	PN <input type="text"/>	PO <input type="text"/>	PP <input type="text"/>	PX <input type="text"/>	PQ <input type="text"/>	PR <input type="text"/>
					Moins-values nettes à court terme	IU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	NB <input type="text"/>	NC <input type="text"/>	ND <input type="text"/>	NE <input type="text"/>	NF <input type="text"/>	NG <input type="text"/>
Conjoint*	OB <input type="text"/>	OC <input type="text"/>	OD <input type="text"/>	OE <input type="text"/>	OF <input type="text"/>	OG <input type="text"/>
Pers. à charge	PB <input type="text"/>	PC <input type="text"/>	PD <input type="text"/>	PE <input type="text"/>	PF <input type="text"/>	PG <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	NH <input type="text"/>	NI <input type="text"/>	NJ <input type="text"/>	NK <input type="text"/>	NL <input type="text"/>	NM <input type="text"/>
Conjoint*	OH <input type="text"/>	OI <input type="text"/>	OJ <input type="text"/>	OK <input type="text"/>	OL <input type="text"/>	OM <input type="text"/>
Pers. à charge	PH <input type="text"/>	PI <input type="text"/>	PJ <input type="text"/>	PK <input type="text"/>	PL <input type="text"/>	PM <input type="text"/>

• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (suite)

- Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits

	1998	1999	2000	2001	2002
RN	<input type="text"/>	RO	<input type="text"/>	RP	<input type="text"/>
				RQ	<input type="text"/>
					RR

D – REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

- Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables							
					Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme					
Vous	HP	<input type="text"/>	HQ	<input type="text"/>	HV	<input type="text"/>	HR	<input type="text"/>	HS	<input type="text"/>		
Conjoint*	IP	<input type="text"/>	IQ	<input type="text"/>	IV	<input type="text"/>	IR	<input type="text"/>	IS	<input type="text"/>		
Pers. à charge	JP	<input type="text"/>	JQ	<input type="text"/>	JV	<input type="text"/>	JR	<input type="text"/>	JS	<input type="text"/>		
										Moins-values nettes à court terme	KZ	<input type="text"/>

- Régime de la déclaration contrôlée. Revenus bénéficiant de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Vous	QB	<input type="text"/>	QC	<input type="text"/>	QD	<input type="text"/>	QE	<input type="text"/>
Conjoint*	RB	<input type="text"/>	RC	<input type="text"/>	RD	<input type="text"/>	RE	<input type="text"/>
Pers. à charge	SB	<input type="text"/>	SC	<input type="text"/>	SD	<input type="text"/>	SE	<input type="text"/>

- Régime de la déclaration contrôlée. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Vous	QH	<input type="text"/>	QI	<input type="text"/>	QJ	<input type="text"/>	QK	<input type="text"/>
Conjoint*	RH	<input type="text"/>	RI	<input type="text"/>	RJ	<input type="text"/>	RK	<input type="text"/>
Pers. à charge	SH	<input type="text"/>	SI	<input type="text"/>	SJ	<input type="text"/>	SK	<input type="text"/>

E – REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

- Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus imposables		Plus-values imposables							
			Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme					
Vous	KU	<input type="text"/>	KY	<input type="text"/>	KV	<input type="text"/>	KW	<input type="text"/>		
Conjoint*	LU	<input type="text"/>	LY	<input type="text"/>	LV	<input type="text"/>	LW	<input type="text"/>		
Pers. à charge	MU	<input type="text"/>	MY	<input type="text"/>	MV	<input type="text"/>	MW	<input type="text"/>		
								Moins-values nettes à court terme	JU	<input type="text"/>

- Régime de la déclaration contrôlée

Bénéfices	Plus-values taxables à 16 %	Déficits			
SN	<input type="text"/>	SO	<input type="text"/>	SP	<input type="text"/>

F – REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

(Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels)

Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas déjà fait ou qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, Caisses de MSA...).

Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Indiquez les revenus nets (après abattement forfaitaire pour charges de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spécial), après déduction des déficits mais avant abattement CGA ou AGA.

	Bénéfices	
Vous	HY	<input type="text"/>
Conjoint*	IY	<input type="text"/>
Pers. à charge	JY	<input type="text"/>

Indiquez le montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial, mais avant abattement CGA ou AGA pour le régime réel.

	Plus-values taxables à 16 %	
Vous	HZ	<input type="text"/>
Conjoint*	IZ	<input type="text"/>
Pers. à charge	JZ	<input type="text"/>

G – PRIME POUR L'EMPLOI

	Activités exercées sur l'année complète, cochez la case	Sinon, indiquez le nombre de jours
Vous	NW <input type="checkbox"/>	NV <input type="text"/> jours
Conjoint*	OW <input type="checkbox"/>	OV <input type="text"/> jours
Personne à charge	PW <input type="checkbox"/>	PV <input type="text"/> jours

* Ou partenaire du PACS.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Le service destinataire est le centre des impôts dont vous dépendez. En outre, les caisses d'allocations familiales, les organismes de paiement des pensions de retraite du régime général, des agents de l'Etat, des agents des collectivités locales, des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, du régime des mines, les industries électriques et gazières, les caisses de la Mutualité sociale agricole et les caisses d'assurance maladie des professions indépendantes seront destinataires, sur leur demande, des informations traitées à l'impôt sur le revenu pour leurs allocataires, pensionnés ou assurés.

